

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/154774
N/réf. : avl/ah/BXL-2.1175/s346
Annexe : 6 plans + 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Neuve – Passage du Nord. Renouvellement de la surface commerciale située à l'angle du Passage du Nord et de la rue Neuve.

Avis conforme sur la demande de permis unique.

Dossier traité par M. F. Timmermans à la D.U. et par MM. G. Conde-Reis / A. Thomas à la D.M.S.

En réponse à votre courrier du 14/04/04, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance 21/04/04 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

En sa séance du 19/12/03, elle avait approuvé les grandes lignes de l'avant-projet de restauration des devantures de l'espace commercial situé à l'angle du Passage du Nord et de la rue Neuve. Les remarques émises à cette occasion par la C.R.M.S. ont toutes été rencontrées dans le projet définitif qui fait actuellement l'objet d'une demande de permis unique. La C.R.M.S. se félicite du projet et des efforts financiers et d'organisation qu'il représente : grâce à cette intervention, presque un quart des devantures du Passage du Nord seront reconstruites selon le modèle d'origine.

Les vitrines seront reconstituées suivant le modèle d'origine dans la galerie (allèges reconstituées, trumeaux avec miroirs, remise en couleur des menuiseries selon la couleur d'origine, nettoyage des façades). Une vitrine sur deux sera munie d'une porte latérale. A la demande de la C.R.M.S., la vitrine donnant rue Neuve, située à l'angle avec la galerie, a été pourvue d'une allège basse et d'un soupirail suivant la situation d'origine.

A l'intérieur du magasin, le plancher en béton de l'entresol passant actuellement devant les fenêtres, sera rétabli à sa hauteur initiale. La C.R.M.S. ne s'oppose pas à ce qu'il soit réalisé en poutains et claveaux tels que les autres planchers du passage.

Par ailleurs, la C.R.M.S. demande de reculer le faux-plafond situé à l'arrière de la devanture de la rue Neuve afin de dégager la vue sur la vitrine. Cette légère adaptation du projet complétera les efforts consentis pour retrouver l'aspect d'origine de l'ensemble.

Enfin, la C.R.M.S. souscrit aux remarques émises par la D.M.S. au sujet des points suivants :

- les portes et devantures devront être rigoureusement identiques aux deux devantures d'origine qui subsistent dans la galerie;
- à l'entresol subsistent des verres d'origine; ils devront être conservés;
- les soupiraux ne seront pas pourvus de vitraux mais de verre peint;
- la peinture de la façade devra être rigoureusement identique à celle appliquée à l'occasion des restaurations précédentes dans la galerie (huile de lin et glacis traditionnel);
- il en est de même pour l'application d'un traitement anti-graffiti;
- il y a lieu de localiser les DEP sur les plans.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-président

c.c. à : A.A.T.L. – D.M.S. (M. G. Conde-Reis – A.Thomas).